



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 18 janvier 2023

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	16
VOTANTS	18
DATE DE CONVOCAION	
12 janvier 2023	
DATE D’AFFICHAGE	
26 JAN. 2023	
Codification : 3.2	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous- préfecture de Roanne le 26 JAN. 2023 et publication du 26 JAN. 2023 Le Maire, Jean-Yves BOIRE	



L'an deux mille vingt-trois, le **dix-huit janvier** le Conseil Municipal, dûment **convoqué le douze janvier deux mille vingt-trois** s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE (arrive à 20h32), Bernard PLACE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, André ALEX, Didier DUPIN, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Katy VAZQUEZ DUDEK, Sylvain GIRARDIN, Roseline TRAMBOUZE et Isabelle ROUVIDAN.

Absents excusés :

Patrick PORNET donne pouvoir à Sylvain GIRARDIN
Lucie ROCH donne pouvoir à Isabelle ROUVIDAN

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Fabienne STALARS

OBJET : 2023-003 : Eclairage public sur le parking salle des sports – mat solaire (OP25349)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de Eclairage public sur le parking de la salle des sports.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-214201709-20230118-2023-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2023

Affichage : 26/01/2023

Financement :
Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT travaux	%-PU	Participation commune
Eclairage public parking salle des sports – Mat solaire	5 956 €	71.0 %	4 228 €
TOTAL	5 956 €		4 228 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'acter** que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public sur le parking de la salle des sports dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à la commune pour information avant exécution.
- **D'approuver** le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant précisé que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- **D'acter** que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- **D'amortir** ce fond de concours en 5 années.
- **D'imputer** les dépenses correspondantes sur le compte 2041 de l'opération 104 de la section d'investissement du budget général.
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tous documents et actes afférents.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 23 janvier 2023

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE

Le secrétaire de séance

Fabienne STALARS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20230118-2023-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2023

Affichage : 26/01/2023